
Rapport à Monsieur le Recteur de l'académie sur l'état général de l'instruction primaire dans l'arrondissement de Mortagne.

Numéro d'inventaire : 2000.01478

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1853

Description : Feuilletés reliés.

Mesures : hauteur : 313 mm ; largeur : 215 mm

Notes : Rapport signé par l'inspecteur primaire à Mortagne le 26 juillet 1853. Conservation: voir boîte n° 4.

Mots-clés : Rapports d'inspection

Filière : Élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Mortagne

Nom du département : Orne

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 58 pages manuscrites non numérotées

Lieux : Orne, Mortagne

1853

Rapport à Monsieur le Recteur de
l'Académie sur l'état général de
l'instruction primaire dans
l'arrondissement de Mortagne.

De l'Inspection.

N^o 1.

L'Inspection des écoles dans l'arrondissement
s'est exercée dans les limites déterminées par la loi.
Jusqu'à lors aucun refus de soumettre les écoles au
contrôle de l'inspection ne s'est produit. Dans les
écoles publiques l'inspection a porté sur la moralité,
la conduite, la tenue, l'aptitude des Instituteurs, sur
l'enseignement et la discipline des écoles, sur la
disposition des maisons d'écoles et sur le matériel des
classes.

Dans le courant de l'année 1852-53, aucun
incident relatif à l'inspection ne s'est produit. Dans
toutes les écoles publiques, l'inspection a rencontré de la

enfants en même temps qu'elle touchent leurs
cœurs. La récitation des Évangiles leur enseigne l'histoire
de la religion, et l'histoire Sainte expliquée, commentée,
par les Instituteurs, les prépare sans qu'ils s'en
aperçoivent à l'intelligence du catéchisme. L'ensemble de
ces exercices constitue un véritable enseignement religieux,
dont les excellents résultats sont généralement
appréciés dans les écoles de l'Arrondissement.

Il y a bien encore quelques Instituteurs
qui, par défaut d'instruction, par indifférence et par
suite d'anciennes habitudes ne comprennent pas
tous les avantages qu'ils peuvent tirer de cet enseignement
au profit de l'éducation; mais il est du devoir de
l'inspection de déclarer que la grande majorité des
Instituteurs ont parfaitement compris et mis en
pratique toutes les instructions qui leur ont été
données touchant cet enseignement. Il en est même
qui ont eu à lutter contre l'ignorance et le mauvais
volonté des pères de famille et qui avec prudence,
fermeté et sagesse ont surmonté les obstacles qui
s'opposaient à ce que l'enseignement religieux
figurât au premier rang dans le programme suivi
dans les écoles.

L'inspection constate en outre que M. M. les
Curaux apprécient les services rendus par les

Instituteurs à l'instruction religieuse des enfants et qu'en général ils voient avec satisfaction le zèle et la bonne volonté qu'ils mettent à bien les secourir dans la préparation des enfants à la première communion.

Des Méthodes.

N° 4.

Des trois méthodes d'enseignement, la méthode simultanée est la plus généralement suivie. Elle est employée dans les écoles de 20 à 50 élèves. La méthode mutuelle pure n'existe pas et elle est remplacée par la méthode mixte dans les écoles de 50 à 100 élèves. Suivant l'emploi des différentes méthodes, les écoles sont ainsi divisées :

	Simultanée	Mixte	Individuelle
Écoles dirigées par un Instituteur	84	27	1
Écoles dirigées par une Institutrice	65	"	1

La faiblesse remarquée dans les différentes parties de l'enseignement vient ordinairement des méthodes mal suivies, mal appliquées. De ce côté l'inspection

